



INTERIMAIRE : congés imposés

Par **Rania**, le **06/06/2012** à **09:22**

Bonjour,

Je suis en contrat d'intérim depuis plus de 2 ans dans la même boîte, dans la hotline informatique.

Le responsable du plateau veut m'obliger à poser des congés entre Juillet et Aout. Sa raison : problème d'effectif, apparemment nous serons trop nombreux pour moins de travail!!

A-t-il le droit de m'imposer ces congés?

Par **P.M.**, le **06/06/2012** à **16:17**

Bonjour,

C'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés en respectant un certain formalisme...